



## **PRÉSENTATION DU BUDGET 2025**

Séance extraordinaire du 17 décembre 2024

Mesdames, Messieurs,

Il me fait plaisir, en cette fin d'année, de vous présenter le budget de la municipalité de Saint-David pour l'exercice financier 2025.

Nos défis de la prochaine année ne sont pas très différents de ceux des années antérieures, maintenir le niveau de la taxe foncière au plus bas taux possible malgré des obligations de plus en plus grandissantes, dispenser des services municipaux de qualité au meilleur coût possible, travailler avec les divers intervenants afin de maintenir les services de proximité présents sur le territoire, poursuivre les démarches visant à rendre le Centre récréatif opérationnel tout au long de l'année et poursuivre les interventions d'entretien pour maintenir le réseau routier municipal et les bâtiments municipaux en bon état malgré des moyens financiers restreints demeurent nos préoccupations.

Plusieurs actions figurent à l'agenda du Conseil pour l'année 2025 :

Poursuite des démarches visant à moderniser les équipements de réfrigération au Centre récréatif afin d'assurer la pérennité de cette infrastructure de loisir;

Poursuite des démarches visant à doter le Centre récréatif d'un système de gicleurs automatiques pour permettre la tenue de diverses activités autres que sportives;

Compléter l'aménagement du Parc Jonathan-Würtele à proximité du bloc sanitaire;

Clôture végétalisée pour une partie du terrain de soccer;

Remplacement des appareils respiratoires isolants du Service de sécurité incendie;

Acquisition d'un camion incendie usagé pour le Service de sécurité incendie.

L'année 2025 s'avère le premier exercice financier qui suit le dépôt d'un nouveau rôle triennal qui sera en vigueur pour les années 2025, 2026 et 2027. Ce nouveau rôle affiche une hausse de 33,5% par rapport à celui qui était en vigueur pour l'année 2024. Les taux de taxe foncière générale et agricole ont donc été réduits afin de tenir compte de cette importante hausse. Considérant que les évaluations résidentielles ont augmenté d'une proportion plus importante que les évaluations agricoles, il a donc été décidé de fixer un taux uniforme pour le résidentiel et l'agricole. Cette décision permet de conserver une répartition des revenus de la taxe foncière résidentielle et de la taxe foncière agricole qui correspond aux valeurs agricoles du rôle d'évaluation par rapport aux valeurs imposables, soit 73,08%.

Cette précision étant apportée, le budget équilibré déposé ce soir, au montant de 2 871 707 \$, affiche une hausse d'environ 6,56% par rapport à celui de l'année précédente. Une appropriation d'une partie du surplus prévu de l'exercice financier 2024, qui inclut la partie des redevances en lien avec le parc éolien Pierre-De Saurel versé à notre municipalité, au montant de 46 205 \$, permet de fixer un taux de la taxe foncière générale et la taxe foncière agricole de 0,3386\$ par 100\$ d'évaluation.

Les revenus de la taxe foncière générale et de la taxe foncière applicable aux immeubles agricoles représentent 50,34% des revenus prévus. Les autres taxes sur la valeur foncière qui correspondent aux trois règlements d'emprunt en vigueur ainsi qu'aux réserves financières pour la voirie et une partie de celle pour l'assainissement des eaux usées sont au montant de 312 054 \$, soit une augmentation de 5 134 \$ par rapport à 2024. Les taxes sur une autre base représentent 14,11% des revenus et regroupe les taxes pour l'eau, les matières résiduelles et l'assainissement des eaux usées du secteur desservi. Les paiements tenant lieu de taxes concernent l'école primaire sont estimés à 6 400 \$. Les revenus liés aux services rendus, aux amendes, à l'imposition des droits et aux intérêts ainsi qu'à la location de glace du Centre récréatif comptent pour 10,95% des revenus. Il y a une différence marquée en ce qui concerne les autres revenus, une aide financière de 46 885 \$ versée dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité explique cette différence. Cette somme servira notamment à compléter l'aménagement du Parc Jonathan-Würtele qui est maintenant doté d'un bloc sanitaire. Les

transferts sont au montant de 388 275 \$ et correspondent aux aides financières versées par le gouvernement.

L'administration générale qui regroupe notamment les dépenses reliées au Conseil municipal et à la cour municipale, les salaires de l'administration et les contributions d'employeur s'y rattachant, les services professionnels, les assurances rattachées à l'administration ainsi que les frais des services publics et d'entretien pour l'hôtel de ville et l'édifice municipal se chiffre à 703 582 \$, Cette somme représente 24,50% des dépenses annuelles et inclut les sommes requises à l'embauche du personnel nécessaire afin de combler certains postes administratifs pour lesquels un départ à la retraite est prévu.

La sécurité publique affiche une hausse importante par rapport à l'an dernier. La contribution à la Sûreté du Québec est passée de 165 253 \$ en 2024 à 257 133 \$ en 2025, soit une hausse 91 880 \$. Les dépenses reliées au Service de sécurité incendie sont légèrement inférieures à celles de l'an dernier, soit une baisse de 4 814 \$.

Les dépenses prévues pour la voirie se chiffrent à 613 119 \$, elles incluent les salaires, les contributions d'employeur, les services professionnels, l'entretien des véhicules et du garage municipal, la location d'outillage et de services pour l'entretien des infrastructures routières, l'enlèvement de la neige, l'éclairage de rues, ainsi que la contribution pour le transport adapté et collectif rural qui est passée de 14 809 \$ à 18 564 \$. Le poste Transport représente donc 21,35% des dépenses annuelles, ce pourcentage exclut les dépenses d'immobilisations en voirie.

L'hygiène du milieu regroupe les dépenses reliées au service d'aqueduc, au service d'assainissement des eaux usées et aux matières résiduelles, elles représentent 11,95 % des dépenses et sont au montant de 343 055 \$.

La contribution à l'OH Pierre-De Saurel, les dépenses reliées à l'entretien de la partie du Centre récréatif occupée par l'installation Le Cheval Marin se retrouvent dans la section Santé et Bien-être du budget et sont établies à 7 250 \$, un montant identique à celui de l'an dernier.

Les dépenses reliées à l'aménagement, l'urbanisme et le zonage ainsi qu'à la promotion du développement économique représentent 4,89% des déboursés prévus et sont au montant de 140 367 \$. Une partie importante de ces coûts sont facturés aux municipalités qui utilisent les services de notre inspecteur en bâtiment et en environnement.

La section Loisir et Culture affiche 11,71% des dépenses et regroupe le salaire du responsable des infrastructures de loisir, celui de la coordonnatrice en loisir, du personnel lié au Centre récréatif ainsi que les contributions d'employeur, le coût des services publics, des assurances et de l'entretien pour le Centre récréatif; l'ensemble des coûts en lien avec la bibliothèque municipale y figurent également.

Les frais de financement s'établissent à 2,90% des dépenses, les immobilisations à même les revenus sont au montant de 297 000 \$. Le remboursement de la dette à long terme pour les trois règlements d'emprunt en vigueur touchant l'ensemble des contribuables est au montant de 254 700 \$ et de 35 900 \$ pour le règlement relatif à la mise aux normes des installations septiques. Le remboursement du fonds de roulement est au montant de 8 000 \$. Les affectations prévues au budget 2025 sont composées d'une partie du surplus de l'exercice financier 2024 au montant de 218 467 \$ et des montants perçus pour les réverses financières font aussi partie des affectations.

Le budget 2025 est bien sûr équilibré puisque les revenus au montant de 2 871 707 \$ sont égaux aux dépenses de fonctionnement, de financement, des immobilisations et de l'affectation d'une partie du surplus accumulé.

La rémunération les charges sociales sont au montant de 841 071 \$; une partie de ces dépenses est remboursée en vertu d'une entente de service en lien avec l'urbanisme. Les biens et services sont au montant de 911 454 \$ et se détaillent ainsi : transport et communications 36 900 \$, services professionnels, techniques et autres 417 204 \$, location, entretien et réparation 293 900 \$, biens non durables et durables 163 450 \$. Quant aux frais de financement, ils sont au montant de 83 330 \$.

Les contributions à des organismes sont au montant de 793 719 \$. Il inclut la quote-part de la MRC de Pierre-De Saurel au montant de 275 156 \$ pour la gestion et son service de la dette, le réseau de fibres optiques, le transport adapté et collectif rural, le développement économique et touristique, l'évaluation foncière, les interventions à caractère supralocal et la gestion des matières résiduelles ainsi que la contribution pour les services de la Sûreté du Québec de 257 133 \$. Un montant de 196 180 \$ est aussi prévu pour la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre. La dépense pour la cour municipale de la Ville de Sorel-Tracy est estimée à 250 \$, celle des organismes municipaux est au montant de 57 000 \$, celle de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel est estimée à 5 000 \$ et les dons sont au montant de 3 000 \$.

La tarification reliée aux matières résiduelles a été réduite en 2025, elle passe de 215 \$ à 204 \$. Le compte de taxes basé sur l'évaluation moyenne d'une résidence inscrite au rôle d'évaluation située à l'intérieur du périmètre urbain, qui est passée de 167 477 \$ en 2024 à 290 222 \$ en 2025, soit une augmentation de 73,3%, passera de 2 255,40 \$ à 2 422,43 \$, soit une augmentation de 7,4 %. Le compte de taxes basé sur l'évaluation moyenne d'une résidence située en zone agricole passera de 1 235,58 \$ à 1 361,48 \$, celui d'une exploitation agricole avec résidence, de 2 829,40 \$ à 2 849,39 \$, et celui d'une exploitation agricole sans résidence, de 4 315,46 \$ à 4 167,66 \$.

La loi oblige les municipalités à adopter un programme triennal d'immobilisations (PTI) avec les prévisions budgétaires de l'année. Cet outil de planification financière prévoit l'ensemble des projets d'immobilisations pour tous les services municipaux ainsi que leur mode de financement. Compte tenu de la nature de cet outil de planification, il est important de noter que les projets, ainsi inscrits au PTI, peuvent être abandonnés au cours de l'année comme il peut s'ajouter de nouveaux projets.

Des immobilisations figurent au budget 2025, notamment des travaux de voirie au coût estimé de 150 000 \$ pour la réhabilitation de ponceaux, la finition de l'aménagement du Parc Jonathan-Würtele et de légères modifications à l'étage de l'édifice municipal au coût estimé de 47 000 \$ ainsi que l'acquisition d'équipements pour le Service de sécurité incendie au

montant de 100 000 \$ figurent pour la première année du PTI. L'acquisition d'un camion usagé pour le Service de sécurité incendie au coût estimé de 650 000 \$ s'inscrit également pour 2025. La modernisation des équipements de réfrigération du Centre récréatif, au coût estimé de 250 000 \$, et l'installation d'un système de gicleurs automatiques au Centre récréatif, au coût estimé de 225 000 \$ figure respectivement au PTI pour 2026 et 2027.

Espérant que ces informations vous permettent de mieux saisir la situation financière de la municipalité. Je termine en remerciant les membres du Conseil municipal ainsi que tous les employés municipaux qui ont contribué à l'élaboration du budget pour l'année 2025.

Richard Potvin, maire